



Fédération Nationale des **A**ssociations **R**épresentatives  
des **É**tudiants en sciences **S**ociales

## **Projet de Contribution sur le Premier Semestre Commun Sciences Sociales**

[www.fede-ares.org](http://www.fede-ares.org)

**ARES**  
ARES c/o FAGE  
5, rue Frédéric Lemaitre  
75020 PARIS  
M 06 38 75 02 96  
contact@fede-ares.org



## I - Rappels historiques sur l'enseignement des sciences sociales

### I-A. Naissance et développement des études en sciences sociales

Foyer vivace des sciences dites “souples”, les disciplines constituant le domaine des sciences sociales visent à appréhender les divers aspects de la vie des hommes. Ainsi elles permettent d'étudier avec précision les groupes humains, leurs modalités de constitution et les différents rapports que ceux-ci peuvent entretenir entre eux. Ainsi, le droit et l'économie quantifient et traduisent par le vecteur du mot et du nombre ces interactions positives et négatives dans les temps passés, présents et futurs. Dès lors, notre pays pouvait se doter de jeunes actifs aptes à maîtriser les aspects matériels et immatériels de ces relations entre les hommes, pensés comme des îles ou bien comme des archipels.

A la traditionnelle dichotomie opérée entre le Droit et l'Economie, vinrent donc s'ajouter les disciplines de la gestion, de la science politique mais aussi celle, plus jeune, de l'AES, dont l'avenir doit nous préoccuper compte tenu de la baisse du nombre d'inscrits enregistrée lors de la rentrée universitaire 2013-2014. Ce corpus s'étoffant, l'expertise des diplômés des filières de sciences sociales s'est, elle aussi, diversifiée et a permis l'émergence d'une manne de nouveaux actifs aptes à investir le marché du travail national et international. Dépassant les limites des enseignements pratiqués jusqu'alors, ces étudiants ont su investir le champ des possibles qui s'ouvrait aux disciplines des sciences souples.

Conscients de leur passé et maîtrisant leur présent, les étudiants en sciences sociales sont dorénavant désireux de se tourner vers le futur afin de le conquérir. Certainement que celui-ci sera à même de remplir ces objectifs, la fédération nationale des Associations Représentative des Etudiants en sciences Sociales (ARES) est fière de proposer à votre examen son projet de **Premier Semestre Commun aux Etudes en Sciences Sociales**.



## I-B. Objectifs de la formation en sciences sociales : le point de vue de notre fédération

Œuvrant dès sa naissance, en 2010, à un rapprochement et un dialogue entre les différentes disciplines symbolisant les sciences sociales, l'ARES s'est déjà positionnée comme moteur de propositions nouvelles pour l'amélioration de leur enseignement.

En s'inscrivant pleinement dans l'optique progressiste animant notre structure, nous souhaitons prolonger cet engagement en faveur de la pluridisciplinarité de ceux-ci en vous proposant notre projet de PSC-ESS. Symbole parfait de l'implication estudiantine dans l'évolution du modèle universitaire, ce Premier semestre commun est le fruit d'une force de proposition chère à l'ARES et s'accompagne ainsi d'une matrice matérielle précisant l'architecture générale d'un tel dispositif. Respectant la liberté d'autonomie de nos établissements universitaires, héritée notamment de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007<sup>1</sup> et de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de 2013<sup>2</sup>, ce dispositif est néanmoins empreint d'une grande adaptabilité.

Présent dans les Douze Travaux d'ARES, qui illustrent pleinement les aspirations de notre Fédération et ses potentialités de développement depuis janvier 2013 et la célébration de son troisième anniversaire, ce vœu en direction de la pluridisciplinarité ne doit aucunement rester pieu. **Nous, étudiants en sciences sociales, responsables associatifs et acteurs de ces filières avant tout, devons mettre en application un tel outil dans l'optique d'une évolution positive desdites disciplines et ce, au bénéfice du milieu estudiantin.**

Mais penser la pluridisciplinarité ne doit pas se faire au détriment de la spécialisation progressive que nos filières doivent mettre en place afin de former dans les meilleures conditions nos étudiants. A cette fin, **notre maquette-type modulable prévoit une articulation active et passive des unités d'enseignements** et de leurs composantes.

En vue d'accéder à cette égalité adaptative qui forgera l'esprit de ce dispositif, et déterminera le corps de celui-ci, nous avons opté pour un cycle liant enseignements majeurs et mineurs pour chacune des disciplines qui font l'essence des sciences sociales. Une spécialisation légère et progressive pourra ainsi être pratiquée par le biais du choix d'options de complément et d'ouverture. Il conviendra de parachever ce dispositif par une acquisition renforcée des méthodologies propres à l'ensemble de ces disciplines et à chacune d'elles. L'aval des Enseignants-Chercheurs, des chargés de travaux dirigés mais aussi des tuteurs devra être recherché.

<sup>1</sup> Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, *JORF*, n°185, 11 août 2007, p. 13468.

<sup>2</sup> Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, *JORF*, n°0169, 23 juillet 2013, p. 12235.



### **I-C. Le renouveau des études en sciences sociales et la nécessaire évolution du modèle universitaire**

A l'orée de l'année 2012, a émergé un projet de partenariat entre le Cabinet Mayer-Brown et l'Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, dénommé Hautes Etudes Appliquées du Droit. Ce projet a été présenté lors du Conseil d'Administration de ladite Université en date du 16 janvier 2012, mais faute d'informations suffisantes il a été obtenu que l'étude d'un tel projet soit repoussée à une date ultérieure. Se positionnant en défaveur d'un tel projet et ce, dès le 19 janvier 2012, au travers d'un communiqué de presse<sup>3</sup> au titre résolument burlesque, notre Fédération a voulu réaffirmer son attachement aux principes découlant du processus de Bologne et de la réforme Licence-Master-Doctorat. A cette occasion, l'ARES a su mettre en évidence le manque de cohérence et de lisibilité d'une telle formation, tout en mettant en lumière que ce projet faisait écho, dans une certaine mesure au rapport DARROIS<sup>4</sup>. Allant à l'encontre des principes permettant un égal accès de tous à l'Enseignement supérieur, un tel projet entraîne une sélection économique des postulants, une modalité sélective à laquelle nous ne pouvons que nous opposer.

Parce que nous ne devons pas perpétuer l'idée que l'Université est devenue l'antichambre du chômage, notre Fédération a souhaité soumettre à votre appréciation son projet de PSC-ESS visant à donner un nouveau souffle dans l'apprentissage de nos disciplines.

Forte de son expertise dans le domaine de l'orientation active et passive des néo-bacheliers, de leur accompagnement tout au long de leur cursus universitaire, mais aussi soucieuse de leur insertion professionnelle à l'issue de leurs études supérieures, l'ARES a ainsi pensé ce Premier semestre commun comme l'élément de base visant à concilier les exigences issues de la nouvelle loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche avec les spécificités des disciplines de Sciences sociales. Par l'adoption de ce mécanisme, nous serons ainsi à même de diversifier les connaissances et compétences de nos licenciés en Sciences sociales, et de valoriser leur savoir-faire en ces domaines, sur le marché du travail national et international.

---

<sup>3</sup> ARES, « HEAD, un projet sans queue ni tête », Communiqué de presse, 19 janvier 2012, 1 page.

<sup>4</sup> « Rapport sur les professions du droit », Mission confiée par le Président de la République, Mars 2009, 169 pages.



## **II – La promotion et l'ancrage de la pluridisciplinarité au sein de l'enseignement des sciences sociales comme objectif principal de cette contribution**

### **II-A. Le premier semestre commun aux études en sciences sociales: une volonté du réseau de l'ARES.**

A l'aube de l'année 2013, et de son troisième anniversaire, la jeune fédération nationale des Associations Représentatives des Étudiants en sciences Sociales a su prouver une nouvelle fois la haute valeur de son action, en édictant un document fondateur visant à graver dans le marbre les Douze travaux fondamentaux que celle-ci s'engageait à mettre en œuvre. Ayant comme point de mire la satisfaction des besoins des étudiants de ces filières, usagers exigeants du service public de l'enseignement supérieur, l'ARES s'est principalement focalisée, au sein dudit document, sur la politique visant à maîtriser une langue étrangère, mais aussi des modalités de contrôle des connaissances acquises lors du cursus universitaire.

Véritable point d'orgue de ces Douze travaux, la question de l'harmonisation "des sciences sociales par le biais d'un semestre commun et de passerelles" a provoqué des débats passionnés entre nos administrateurs. Souhaitant confirmer cette volonté par la production d'une contribution en la matière, notre Fédération vous propose donc sa vision d'un Premier Semestre Commun aux Etudes en Sciences Sociales permettant à la fois de mettre en lumière les interactions positives existant entre ces disciplines, tout en plaçant l'étudiant et son choix de cursus universitaire au cœur de ce dispositif.

Face aux nouveaux impératifs de l'administration rationalisée de nos établissements universitaires, couplés à la nécessité d'user des deniers publics avec parcimonie et rigueur, nous avons pu assister au développement de nouvelles modalités de gestion de ceux-ci tant en termes de maîtrise des dépenses qu'en termes de limitation des effectifs accueillis.

La naissance du dispositif dénommé contingentement, dont notre Fédération a su se saisir dès la rentrée 2013, n'en est qu'un des exemples probants. Que cet instrument soit pratiqué de manière sélective ou limitative, il est apparu, pour nos administrateurs, que celui-ci allait à l'encontre de l'esprit d'une méritocratie animant le modèle français d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Le module APB en est ainsi venu à dépasser sa simple fonction de plate-forme de formulation et d'acceptation de vœux, pour devenir le vecteur d'une répartition territoriale et/ou filiériste pour les candidats au baccalauréat. Cette clef de répartition conditionnera de surcroît la maintenance du futur projet professionnel du néo-étudiant, fruit d'un cursus universitaire maîtrisé, agrémenté de stages et d'acquisition de connaissances transversales.



Fédération Nationale des **A**ssociations **R**épresentatives  
des **É**tudiants en sciences **S**ociales

La proposition faite par notre Fédération d'ériger un Premier Semestre Commun aux Etudes en Sciences Sociales consistera dès lors en reconnaissance de l'interdépendance positive que les disciplines les composant sont à même d'entretenir. Loin de constituer une dilution de leurs spécificités dans une prémisses de licence globalisée ou indifférenciée, symbole d'une fadeur et d'une limitation néfaste de nos domaines d'apprentissage, clefs de voûte des sciences dites « souples », le PSC-ESS, que nous vous proposons, est avant tout pensé comme l'instrument d'une mutualisation active de leurs avantages.

La mise en place de ce PSC-ESS constituera, de plus, un moyen de lutter efficacement contre **la surabondance des effectifs** au sein des disciplines de Sciences sociales, preuve de leur grand succès. En effet, de par ce croisement des disciplines, nos établissements seront à même d'opérer une meilleure adéquation des capacités d'accueil avec les effectifs à accueillir.



## II-B. Le premier semestre commun aux études en sciences sociales: s'inscrire dans les évolutions contemporaines de l'Enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur connaît actuellement des mutations, notamment depuis la loi LRU de 2007, et la loi Fioraso de 2013. Qu'elles soient considérées comme profondes pour certains, ou superficielles pour d'autres, ces modifications tracent clairement une ligne directrice vers laquelle l'une comme l'autre se sont dirigées. Aussi est-ce en faveur d'un regroupement de filières et de savoirs qu'elles se sont orientées.

A ce titre, il sera donc intéressant non pas de phagocyter une matière dans une autre, mais bien de proposer l'enseignement de matières connexes, dans l'objectif de diversifier l'offre pour les étudiants en sciences sociales. Cela pourra prendre forme dans un choix d'options, tel que cela existe déjà dans nombre d'UFR, mais aussi la qualification, selon l'UFR de rattachement, d'une nomination "Majeure-Mineure" suivant les options et le cursus initial choisi. Aussi, cela nécessite une fongibilité plus importante entre les Composantes évoquées, permettant plus aisément aux étudiants de changer d'UFR, et de faire un choix plus éclairé et réfléchi. Cela vient alors s'inscrire dans la volonté de la loi LRU, mais également de la loi Fioraso, qui préconisent le regroupement d'universités, engrangeant donc la pluridisciplinarité au sein de tous les établissements concernés.

Ainsi, une pratique de ce PSC-ESS permettra, à n'en pas douter, de répondre avec efficience aux exigences d'un continuum "Bac +/- 3ans" et, par la même occasion, de pallier les erreurs de nos néo-étudiants dans leurs choix de cursus universitaire. De plus, en instituant ce PSC-ESS, nous serons ainsi à même de satisfaire aux conditions de la spécialisation progressive et de la réorientation des étudiants jusqu'au quatrième semestre. De surcroît, nous ne pouvons que reconnaître que la mise en place de PSC-ESS constituera une base stable à la diffusion de savoirs et de connaissances transversales, issues de ces disciplines.

Face aux annonces publiques faites en faveur d'une "cotutelle" voire même d'une réflexion centrée autour du "statut de grand établissement", l'ARES, respectueuse de l'égalité d'accès de tous les bacheliers à nos filières universitaires non sélectives, s'est positionnée en défaveur de ces idées<sup>5</sup>, sans pour autant se voiler la face. Résolument progressiste, notre Fédération a donc souhaité proposer une solution alternative pour sortir de l'impasse suscitée par un tel débat.

En repensant l'articulation des enseignements au sein de ce PSC-ESS, notre Fédération a souhaité axer sa réflexion sur la place de l'étudiant dans la détermination de son cursus universitaire et de la nécessité de le doter de connaissances et de compétences pluridisciplinaires dès sa première année d'études supérieures.

---

<sup>5</sup> ARES, "*Quel avenir pour les études de droit? Vers une cotutelle ou une autonomie des facultés de droit?*", Communiqué de presse, 10 décembre 2013, 2 pages.



En vous proposant son projet de Premier semestre commun, l'ARES perpétue sa tradition de promotion de la transmission de connaissances plurielles aux étudiants, sans que celles-ci soient déconnectées les unes des autres.

Ainsi que vous pourrez le remarquer dans notre maquette-type modulable<sup>6</sup>, nous avons souhaité mettre en musique de telles volontés en orchestrant une possibilité pour les étudiants de diversifier leurs domaines de compétences et de connaissances et ce, tout en l'encadrant strictement au sein de ce PSC-ESS. Dès lors, l'orientation active des étudiants se liera ainsi sans peine à l'impératif de spécialisation progressive puisque, par la pratique de différentes disciplines connexes, l'étudiant sera à même de choisir son parcours universitaire en toute connaissance de cause.

**Notre projet de Premier semestre constitue donc une alternative crédible à la licence indifférenciée, créditée de 45 ECTS communs, et qui, à notre sens, constitue un frein réel à l'impératif de spécialisation progressive précédemment énoncé.**

---

<sup>6</sup> Cf. infra . III-C



## II-C. Le premier semestre commun aux études en sciences sociales: renouveler l'enseignement des sciences sociales dans une optique d'insertion professionnelle.

Dès lors, *pourquoi parler d'insertion professionnelle dès le premier semestre pratiqué au sein de nos établissements, me direz-vous?* Tout simplement parce qu'il est nécessaire de se pencher sur cette problématique dès l'entrée à l'Université, notamment **en concevant le stage comme une réelle modalité d'acquisition de compétences, de connaissances et de savoir-faire** à part entière. Par cette pluralité des connaissances apportées, et cette ouverture sur tout le champ des possibles proposés par les Sciences sociales, le PSC-ESS permettra, pour l'étudiant, de diversifier son profil, de développer et d'appréhender de nouvelles compétences et ce, afin de devenir apte à appréhender les différents milieux socioprofessionnels.

En cherchant à adapter les enseignements afin de tendre vers une adéquation optimale avec les besoins et les demandes du marché du travail national et international, le Premier semestre commun permettra de jeter les bases saines d'une insertion professionnelle réussie des jeunes diplômés en sciences sociales.

Néanmoins, nous ne devons aucunement occulter le fait que ce PSC-ESS sera la première pierre posée à l'édifice de l'Enseignement futur des sciences sociales, et qu'il conviendra de perpétuer une telle recherche d'adéquation dans la poursuite de leur cursus universitaire.

Nous prôtons ainsi un réel **renouvellement de l'enseignement des sciences sociales**, qui placera l'étudiant au centre de la décision tant dans la **détermination de son cursus universitaire**, que dans **l'orientation à donner à son projet professionnel**. Cette volonté estudiantine a été particulièrement prégnante lorsque notre Fédération a rendu publics les résultats de sa Grande Enquête sur les conditions d'études en sciences sociales, à l'aube de l'année 2014, et de ses quatre années d'existence<sup>7</sup>.

Ainsi même si 90% de nos sondés se déclarent satisfaits de leur choix d'orientation (ce qui traduit un réel attrait pour l'étude des sciences sociales), près de 80% d'entre eux se déclarent peu ou pas suivis au cours de leur cursus, et 60% d'entre eux appellent de leurs vœux un meilleur accompagnement. Ces données révèlent donc la nécessité d'améliorer sensiblement les modalités d'encadrement des étudiants en sciences sociales. A cet effet, la mise en place du PSC-ESS permettra d'offrir à ces étudiants la liberté nécessaire à leur plein épanouissement personnel, tout en érigeant un cadre suffisamment malléable pour l'exercice de ladite liberté.

<sup>7</sup> ARES, "L'Enquête sur les conditions d'études en sciences sociales", Dossier de Presse, Janvier 2014, 19 pages.



Validant notre démarche, 77% de nos sondés ont reconnu que les enseignements et les formations pratiquées dans les sciences sociales reflètent déjà cette nécessaire pluridisciplinarité. De plus, les étudiants interrogés énoncent que les trois compétences transversales principales à maîtriser sont les Langues (56%), l'informatique (39%) et la méthodologie (5%).

Cette assertion valide la construction de notre maquette-type modulable, puisque nous plaçons en son sein des unités d'enseignement consacrées aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, à l'apprentissage et à l'approfondissement d'une langue étrangère, mais aussi à la place laissée, en filigrane, à l'enseignement de la méthodologie pour chacun des enseignements majeurs et mineurs.

De surcroît, près de 55% de nos sondés considèrent que les unités d'enseignement libres sont des plus enrichissantes puisqu'elles permettent de développer des compétences extérieures à celles pratiquées usuellement au sein des sciences sociales.

Consciente de cette volonté estudiantine, mais respectueuse de la spécificité de l'enseignement des sciences sociales en France, l'ARES a souhaité inclure une telle Unité d'Enseignement Libre dans sa maquette-type modulable, tout en limitant les enseignements à des disciplines connexes aux dites sciences sociales.

La Culture générale est tel un jardin dont tout un chacun doit prendre soin, où tout individu doit semer les graines de la connaissance plurielle, qu'il doit par la suite arroser à intervalles réguliers avec l'eau de la contradiction, afin d'en récolter les fruits qui constitueront cette somme de données et de concepts, articulés entre eux par des relations complexes et fertiles.

A la lecture de notre Enquête, il est aisé de s'apercevoir que près de 63% des sondés n'ont pas d'Unité d'Enseignement siglée "Culture générale" et que 58% de ceux-ci considèrent que son apprentissage devrait être plus poussé.

Notre maquette-type modulable prévoit ainsi ce renforcement en insérant une Unité d'Enseignement dédiée à l'acquisition d'une telle culture, et à son actualisation régulière par le biais de l'analyse et du commentaire des informations quotidiennement dispensées, que ce soit dans le domaine juridique, social, économique qu'international.



### III - La mise en place matérielle et logistique du PSC-ESS

#### III-A. La nécessité de construire autour d'un cycle mêlant disciplines majeures et mineures.

Ainsi que nous l'avons exprimé auparavant, notre projet de PSC-ESS s'articule autour du mariage d'enseignements majeurs et mineurs. Ceux-ci illustreront le savant mélange à opérer entre les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion. Nous renouvelons notre attachement à ce que ce Premier semestre commun comme instrument de base dans l'optique d'une formation de cadres compétents pour le secteur public et privé.

La problématique de la valorisation, de nos formations en sciences sociales, sur le marché du travail, devra tout particulièrement se faire à destination des structures publiques, afin de partager, avec l'Etat et les autres entités publiques, les fruits de leurs investissements. Ce PSC-ESS permettra, à n'en pas douter, une orientation active des étudiants l'ayant pratiquée dès la fin du Semestre I.

Le triptyque Droit-Economie-Gestion sera donc sous-divisé en deux enseignements, c'est-à-dire ceux emblématiques des enseignements traditionnellement pratiqués dans lesdites disciplines.

Ainsi le Droit sera réparti entre un enseignement de Droit public (Droit constitutionnel) et un enseignement de Droit privé (introduction au Droit privé). L'Economie sera, quant elle, dissociée en un enseignement de maîtrise mathématique (Microéconomie) et un enseignement de maîtrise conceptuelle (Macroéconomie). Enfin, la Gestion sera divisée entre un enseignement de maîtrise numéraire (Mathématiques) et de gestion des hommes et des structures (Management).

En choisissant d'élever une Unité d'Enseignement au grade majeur, les deux autres Unités d'Enseignement complétant le triptyque seront ainsi rétrogradées au grade mineur.

Dès lors, si le choix de l'étudiant se porte sur le Droit, l'Unité d'Enseignement afférente sera complétée par un enseignement optionnel d'histoire du droit (histoire des institutions publiques de l'antiquité à nos jours). En revanche, si le choix de l'étudiant se porte sur l'Economie, l'Unité d'Enseignement afférente sera accompagnée, cela s'entend, par un enseignement optionnel de la philosophie économique (épistémologie). Enfin, si le choix de l'étudiant se porte sur la Gestion, l'Unité d'Enseignement afférente se verra adjoindre un enseignement complémentaire de gestion juridique des hommes (Ressources Humaines) ou d'analyse commerciale (Marketing).



Dès lors, tel que vous avez pu le remarquer, notre maquette-type modulable comportera des Unités d'Enseignement complémentaires à ce triptyque, visant à diversifier les compétences et les connaissances des étudiants pratiquant notre PSC-ESS. Nous avons déjà pu évoquer le cas de l'Unité d'Enseignement d'Actualité contemporaine qui visera à permettre une assimilation des mécanismes d'analyses de ces actualités.

Notre maquette-type modulable comportera de plus une Unité d'Enseignement relative à la sphère internationale, qui visera non seulement en une initiation à la Théorie des relations internationales, mais aussi à la pratique et à la maîtrise d'une langue étrangère.

Nous réaffirmons, par la même occasion, notre attachement à la maîtrise réelle d'une langue étrangère et non aux simples certifications, qui sanctionnent de manière superficielle celle-ci. Enfin, une Unité d'Enseignement libre permettra à l'étudiant de pratiquer une discipline connexe aux sciences sociales (Langue vivante II, Histoire, Philosophie, Mathématiques, Sociologie...).



### III-B. Préserver l'autonomie des universités tout en s'inscrivant dans l'esprit de la loi ESR du 22 juillet 2013.

En bâtissant un tel projet, nous nous sommes attachés à prendre en considération les principes et les concepts qui agitent et sous-tendent l'Enseignement supérieur et la Recherche au sein de notre pays.

C'est, dans cette optique, que nous avons souhaité faire de notre maquette-type, un outil adaptable et donc modulable par chacun de nos établissements et ce, afin de respecter le principe de l'autonomie des universités hérité de la loi LRU de 2007<sup>8</sup>. Ainsi, cette maquette-type constitue donc un cadre suffisamment malléable pour permettre une adaptabilité territoriale de ses contenants, et de ses contenus. Cette mutabilité permet donc à notre PSC-ESS de s'articuler parfaitement avec la poursuite d'études en licence et master.

La dernière loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de 2013<sup>9</sup> instaure un **idéal de Continuum à "bac +/- 3 ans"** qui vise à pallier les dispositifs lacunaires mis en place en direction de l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire.

L'ARES, depuis sa création en 2010, soutient avec insistance **la mise en place d'une orientation active et passive prenant racine dès le collège**. Notre Fédération insiste, de surcroît, sur les impératifs de non-limitation de l'orientation aux seuls salons dédiés, mais bien dans un accompagnement et dans la mise à disposition d'informations pertinentes auprès des publics visés. Par la mise en place de PSC-ESS, nous serons à même de satisfaire à ce principe tout en permettant une ré-orientation des publics estudiantins mal-aguillés dès le Semestre II.

Le Premier semestre commun permettra ainsi aux néo-étudiants de mettre à l'épreuve leurs choix d'orientation et de sustenter leur appétit académique et intellectuel en leur proposant de goûter aux fruits défendus que sont les autres disciplines de sciences sociales. Ainsi, même si le néo-étudiant s'est orienté de manière chaotique vers l'une ou l'autre des filières de sciences sociales, la pratique du PSC-ESS lui assurera une ré-orientation après seulement un premier semestre suivi.

Dès lors, même si la pratique de l'économie, de la gestion et du droit peut se faire de manière superficielle lors des études secondaires, le Premier semestre commun constituera à n'en pas douter **l'incubateur optimum pour l'apprentissage et la pratique des sciences sociales**.

<sup>8</sup> Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, *JORF*, n°185, 11 août 2007, p. 13468.

<sup>9</sup> Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, *JORF*, n°0169, 23 juillet 2013, p. 12235.



En permettant une telle réorientation dès la fin du Semestre I, nous serons à même de faire perdurer **la spécialisation progressive de nos filières** tout en limitant le nombre de réorientations jusqu'au Semestre IV.

La réussite en licence a, depuis son apparition, été la principale problématique de l'ARES, et notre Fédération a donc œuvré en ce sens par le biais de contributions, mais aussi de ces actions à destination de l'accompagnement des étudiants en sciences sociales ou encore dans l'optique de l'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés. L'activité de notre Fédération dans le domaine de la promotion des mécanismes de soutien aux publics étudiants en situation de "décrochage" n'est plus à démontrer, et en particulier l'accentuation et le renforcement des dispositifs siglés "tutorat".

Par la mise en place du PSC-ESS, nous serons à même de lutter efficacement contre les défaillances de l'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés et ainsi redorer le blason de nos établissements universitaires, trop souvent vilipendés.

Par ce projet de Premier semestre commun, nous nous inscrivons enfin pleinement dans les principes actés par l'arrêté relatif à la licence d'août 2011<sup>10</sup>, en contribuant non seulement à assurer "des compétences disciplinaires", mais aussi "des compétences linguistiques", mais encore "des compétences transversales ou génériques", et enfin "des compétences préprofessionnelles, fondées sur la connaissance des champs de métiers associés à la formation" (art.6).

---

<sup>10</sup> Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence, *JORF*, n°0185, 11 août 2011, p. 13800.

### III-C. Un exemple de maquette-type pouvant être altérée.

Ainsi que vous pourrez le remarquer, notre maquette-type modulable respecte pleinement le schéma organisationnel prévu par l'arrêté relatif à la licence d'août 2011, en structurant l'offre de formation "en semestres et en unités d'enseignement capitalisables"<sup>11</sup>.

UE	ECTS <sup>12</sup>	Heures/semaine
<b>UE Actualité contemporaine :</b>		
- Culture générale - Suivi et analyse actualité	3	2 + 2
<b>UE Ouverture économie :</b>		
- Intro Macro (CM + TD) - Intro Micro (CM + TD) - ( <i>Epistémologie</i> )	3 3 (3)*	3,5 + 3,5 (+ 2)*
<b>UE Intro Droit :</b>		
- Introduction Droit privé (CM + TD) - Droit constitutionnel (CM + TD) - ( <i>Histoire des institutions</i> ).	3 3 (3)*	3,5 + 3,5 (+ 2)*
<b>UE Intro gestion :</b>		
- Comptabilité (CM + TD) - Management (CM + TD) - ( <i>RH/ Marketing</i> )	3 3 (3)*	3,5 + 3,5 (+ 2)*
<b>UE Internationale</b>		
- Théorie des relations internationales - Langue étrangère	3	2 + 2
<b>UE libre</b>		
- (LV2/ Histoire/ Philosophie/ Maths/Sociologie/ ...)	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>31h</b>

\* Correspond au choix de l'étudiant dans sa majeure. Il ne peut choisir qu'une seule Unité d'Enseignement majeure, et dans ce cas là, il accède à la matière supplémentaire entre parenthèse.

<sup>11</sup> Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence, *JORF*, n°0185, 11 août 2011, p. 13800, art. 7.

<sup>12</sup> Un ECTS, ou European Credits Transfer System, correspond aux nombres de « points » d'une Unité d'Enseignement. Chaque semestre est constitué de 30 ECTS. 1 ECTS correspond à environ 25 – 30h de travail.



## CONCLUSION

En guise de propos conclusifs, nous pouvons dire que le Premier semestre commun aux études de sciences sociales présente de nombreux avantages :

- Il permet à l'étudiant d'explorer les connexions entre les sciences sociales, afin de réaliser un choix d'orientation éclairé.
- Il garantit une orientation active de l'étudiant, en s'inscrivant parfaitement dans le continuum « Bac -3 / Bac +3 ».
- Il constitue une alternative crédible à la licence indifférenciée en conservant le tronc commun de matières, mais en laissant une certaine spécialisation aux étudiants via le système de majeur-mineur.
- Il a vocation à pallier l'échec en première année, qui trouve principalement sa source dans une mauvaise orientation entre les cycles secondaires et l'enseignement supérieur.
- Il offre à l'étudiant un socle de connaissances en sciences sociales, et en culture générale lui permettant de s'orienter plus librement par la suite.
- Une application directe dans les UFR est possible, à condition d'avoir des interactions entre UFR DEG, tout en ne restreignant pas la suite des études.

### Contact presse :

- Erwann TISON, Président – [president@fede-ares.org](mailto:president@fede-ares.org) – 06 38 75 02 96
- Romain LEAL, Vice-Président en charge de l'ESR – [romain.leal@fede-ares.org](mailto:romain.leal@fede-ares.org) – 06 20 76 21 96
- Coline BRIATTE, Attachée de presse – [coline.briatte@fede-ares.org](mailto:coline.briatte@fede-ares.org) – 06 50 84 42 34